

## **LE 2 MARS 2020**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 6 avril 2020, à 19h00, à salle municipale et à laquelle étaient présents :

Son honneur le ProMaire : Steve Lapointe

Mesdames et messieurs les conseillers:

Anne-Marie Beaudry	Jonathan Goupil
Liette St-Pierre	
Martine Rouillard	Régis Prévost

Absence motivée : Marielle Lemieux

La séance est présidée par le ProMaire, M. Steve Lapointe, et M<sup>me</sup> Dany Robert, directrice générale, assure le secrétariat.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la constatation du quorum, le promaire déclare la séance ouverte à 19h00.

**01-03-20**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**02-03-20**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2020**

Il est proposé par Liette St-Pierre,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le procès-verbal de la séance régulière du 3 février 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

### **SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Arrérages de taxes**

Aucune vente pour non-paiement de taxe n'aura lieu cette année.

#### **TECQ 2019-2023**

Notre demande dans la TECQ pour le prolongement des réseaux a été acceptée. Nous avançons dans ce dossier.

**03-03-20**

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** les comptes à payer d'un montant de 162 242.67\$ pour mars 2020 sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

**NOTE** ADMINISTRATION :  
Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de février est remis à chaque membre du conseil municipal.

**NOTE** Rapport des conseillers responsables de différents dossiers  
Mme Liette St-Pierre nous parle de l'activité disco patin qui a été une réussite malgré le froid. Mme Martine Rouillard nous parle du 150<sup>e</sup>, M. Jonathan Goupil nous explique en quoi consistait la séance publique sur les forêts et M. Régis Prévost nous fait état de sa rencontre pour les milieux humides.

**04-03-20** PRÉSENTATION & ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale/secrétaire-trésorière doit transmettre au ministère des Affaires municipales le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier qui vient de se terminer, au plus tard le 15 mai de chaque année, conformément à l'article 176.2 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Régis Prévost,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 soit accepté tel que présenté aux membres du conseil municipal par la vérificatrice de la firme *Raymond Chabot Grant Thornton*, M<sup>me</sup> Karine Béland.

ÉTATS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2019

Revenus : 1 890 828 \$  
Dépenses : 1 526 721\$  
Surplus de l'exercice après affectation : 25 759\$

ÉTATS DE SURPLUS  
Solde au premier janvier 201 : 617 428\$  
Solde au 31 décembre 2019 : 507 507\$

ADOPTÉE

**05-03-20** ENTÉRINER REPRÉSENTANT CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-MAGLOIRE (CDSM)

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'assemblée générale de Fondation de la Corporation de développement de Saint-Magloire le 11 février dernier;

Il est proposé par Régis Prévost,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'ENTÉRINER** la nomination de Martine Rouillard comme représentante de la Municipalité de Saint-Magloire et trésorière de cette corporation.

ADOPTÉE

**06-03-20** OFFRE SERVICES ANIMALIERS

**CONSIDÉRANT QU'UNE** offre de services animaliers nous est parvenue de l'Escouade Canine MRC 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrée en vigueur du règlement provincial sur les chiens dangereux est le 3 mars 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Liette St-Pierre,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'ACCEPTER** l'offre de services animaliers de l'escouade Canine MRC 2017 au coût de 150\$/mensuellement taxes en sus.

**QUE** Steve Lapointe, promoteur et Dany Robert, Directrice générale soient autorisés à signer l'offre de services animaliers 2020.

ADOPTÉE

07-03-20

**DEMANDE DE COMMANDITE ST-MAGFEST**

**Mme Martine Rouillard & M. Régis Prévost, conseiller(ère) déclarent qu'ils s'abstiennent de participer et de voter sur ce point.**

**CONSIDÉRANT QUE** le festival de Saint-Magloire a envoyé une demande de commandite pour la 26<sup>e</sup> édition du festival;

**EN CONSÉQUENCE**,

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**DE COMMANDITER** le St-Mag Fest pour un montant de 1 500\$ pour leur 26<sup>e</sup> Édition.

*QUE le festival a précisé que la distribution des profits ira au 150<sup>e</sup> pour les deux prochaines années.*

ADOPTÉE

08-03-20

**APPUI MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN**

Il est proposé par Régis Prévost,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'APPUYER** la Municipalité de Saint-Cyprien dans leurs démarches pour la mise aux normes des équipements de loisirs en fin de vie utile. Le projet consiste à démolir le centre multifonctionnel existant et désuet et en construire un neuf.

ADOPTÉE

09-03-20

**APPUI MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'APPUYER** la Municipalité de Sainte-Sabine dans leur demande de projet au PAFIR. La mise aux normes de leurs équipements de loisirs en fin de vie utile étant devenue nécessaire pour la sécurité des usagers.

ADOPTÉE

10-03-20

**DEMANDE D'APPUI SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année, plus de 55 000 Québécois & Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

**CONSIDÉRANT QUE** pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

**CONSIDÉRANT QU'**environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie saine et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

**CONSIDÉRANT QUE** la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois & Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

**CONSIDÉRANT QUE** la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois & Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

Il est proposé par Liette St-Pierre;  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**DE DÉCRÉTER QUE** le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Magloire encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

11-03-20

**OFFRE DE PARTENARIAT POUR SOIRÉE-BÉNÉFICE**  
**Mme Martine Rouillard, conseillère déclare qu'elle s'abstient de participer et de voter sur ce point.**

**CONSIDÉRANT QU'**une offre de partenariat pour la soirée-bénéfice le 23 mai prochain à l'aréna de Lac-Etchemin pour le groupe Arsenic et la Fondation Sac-O-Dos est présenté au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe Arsenic, c'est 4 jeunes, dont un de St-Magloire qui désirent finaliser l'enregistrement de leur album.

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation Sac-O-Dos est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de favoriser le développement global de

l'enfant et de le soutenir en lui fournissant l'aide nécessaire pour combler ses besoins.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jonathan Goupil,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**DE DONNER** un montant de 100\$ à la soirée-bénéfice pour le Groupe Arsenic ainsi que la Fondation Sac-O-Dos.

ADOPTÉE

12-03-20

**PRÉPOSÉ À LA DÉCHETTERIE**

**Madame Anne-Marie Beaudry, conseillère déclare qu'elle s'abstient de participer et de voter sur ce point.**

Il est proposé par Régis Prévost;  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'ENGAGER** Vincent Maurice comme employé à l'écocentre aux mêmes conditions que l'an dernier plus une prime de 0,75\$/h.

ADOPTÉE

13-03-20

**LANCEMENT CŒURS VILLAGEOIS**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'AUTORISER** Dany Robert, directrice générale à assister au lancement officiel de la démarche des cœurs villageois Bellechasse-Etchemins qui se tiendra le 10 mars prochain à 17h à la Maison de la Culture de Bellechasse à Saint-Damien-de-Buckland.

ADOPTÉE

14-03-20

**JOURNÉE D'HABITATION**

Il est proposé par Liette St-Pierre,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'AUTOSIER** Anne-Marie Beaudry, conseillère responsable de la démarche MADA (Municipalité Amie des Aînés) à participer à la journée d'Habitation MADA le 27 mai prochain à Trois-Rivières.

ADOPTÉE

15-03-20

**COLLOQUE DU CAMF (Carrefour action municipale et famille)**

Il est proposé par Liette St-Pierre,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'AUTORISER** Anne-Marie Beaudry, conseillère responsable de la démarche MADA à participer au colloque du CAMF les 28 & 29 mai prochain à Trois-Rivières avec l'employé responsable de la MADA.

ADOPTÉE

16-03-20

**ACHAT DE PORTABLE POUR MADA**

Il est proposé par Régis Prévost,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'AUTORISER** l'achat d'un portable pour l'employé qui travaillera la politique des aînés pour la MADA chez Paulo et Rémi de Sainte-Justine au coût de 900\$ taxes en sus et installation au coût de 75\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

17-03-20

**NOMINATION ENTENTE SUR LA GESTION DES COURS D'EAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Etchemins a adopté, le 24 mars 2010, une politique ainsi qu'un règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau pour l'ensemble de son territoire et ce tel que prévu à l'article 104 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM);

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la politique adoptée, la MRC a signifié qu'elle entendait se prévaloir des dispositions de l'article 108 de la susdite loi pour conclure une entente intermunicipale avec les municipalités locales;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente a pour objet de confier à la municipalité, à titre de premier intervenant, la responsabilité de rétablir l'écoulement des eaux des cours d'eau, sur son territoire, lorsqu'elle est informée d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite entente a été signée par la municipalité et la MRC des Etchemins le 21 avril 2010.

**CONSIDÉRANT QUE** pour réaliser l'objet de l'entente, la municipalité doit, entre autres, fournir le personnel requis (personne désignée au niveau local) et informer la MRC de leur choix en vertu de l'article 105 de la LCM;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jonathan Goupil,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Magloire recommande la nomination du Directeur des travaux publics à titre de premier intervenant selon l'entente intermunicipale de gestion des cours d'eau sur le territoire de notre municipalité.

ADOPTÉE

18-03-20

**ADOPTION 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT # 338-20**

Il est proposé par Régis Prévost,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'ADOPTER** le 1<sup>er</sup> projet de règlement # 338-20 aux fins de modifier le règlement numéro 232-07 intitulé « PLAN D'URBANISME » de façon à procéder à la concordance du nouveau règlement # 130-19 concernant l'ajustement cartographique de la délimitation des affectations du territoire du

schéma d'aménagement et de développement révisé suite au nouveau cadastre québécois.

ADOPTÉE

19-03-20

**ADOPTION 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT # 339-20**

Il est proposé par Régis Prévost,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'ADOPTER** le 1<sup>er</sup> projet de règlement # 339-20 aux fins de modifier le règlement numéro 233-07 intitulé « RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION » de façon à adapter certains articles présentant des difficultés d'applications et d'ajouter une condition préalable à l'émission d'un permis de construction.

ADOPTÉE

20-03-20

**ADOPTION 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT # 340-20**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'ADOPTER** le 1<sup>er</sup> projet de règlement # 340-20 aux fins de modifier le règlement numéro 234-07 intitulé « RÈGLEMENT DE ZONAGE » de façon à corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'applications et à la concordance du nouveau règlement #130-19 concernant l'ajustement cartographique de la délimitation des affectations du territoire du schéma d'aménagement et de développement révisé suite au nouveau cadastre québécois.

ADOPTÉE

21-03-20

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PPI (Programme préparation à l'investissement)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de développement de Saint-Magloire dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de préparation à l'investissement pour le projet « consolidation et développement des services de proximité et des services récréotouristiques des municipalités de Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Luc-de-Bellechasse en coopération, en innovation et en complémentarité avec le développement du versant sud du Parc régional du Massif du Sud » ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Luc-de-Bellechasse ont des défis communs au niveau du maintien et du développement des services de proximité et des services récréotouristiques;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Luc-de-Bellechasse ont identifié depuis les dernières années le besoin de travailler en coopération et en complémentarité face à des enjeux complexes nécessitant de mettre des ressources en commun pour la recherche de solutions innovantes;

**CONSIDÉRANT QUE** les différents acteurs présents dans les municipalités de Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Luc-de-Bellechasse ont pour objectif de poursuivre leur effort de développement de leur village tout en mettant leur énergie sur le développement du versant sud du Parc régional Massif du Sud;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de développement de Saint-Magloire a les appuis de la Municipalité de Saint-Magloire, la Municipalité de Sainte-Sabine et la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse, du Comité de développement Ste-Sabine, du Parc régional Massif du Sud, de la MRC des Etchemins ainsi que d'autres partenaires pour la réalisation du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Magloire, la Municipalité de Sainte-Sabine et la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse ainsi que d'autres partenaires tels que le Parc régional du Massif du Sud et la MRC des Etchemins vont fournir les ressources nécessaires à la réalisation du projet « consolidation et développement des services de proximité et des services récréotouristiques des municipalités de Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Luc-de-Bellechasse en coopération, en innovation et en complémentarité avec le développement du versant sud du Parc régional du Massif du Sud » et autorise d'effectuer des travaux pour la réalisation du projet.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Anne-Marie Beaudry, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la Municipalité Saint-Magloire accepte que la Corporation de développement de Saint-Magloire présente le projet «consolidation et développement des services de proximité et des services récréotouristiques des municipalités de Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Luc-de-Bellechasse en coopération, en innovation et en complémentarité avec le développement du versant sud du Parc régional du Massif du Sud » dans le cadre du Programme de préparation à l'investissement.

**QUE** la Municipalité Saint-Magloire réserve un montant de 4 000,00 \$ pour effectuer les travaux nécessaires à la réalisation du projet. Ce montant sera pris dans le compte # 03-510-30 Fonds réservés développement.

ADOPTÉE

22-03-20

**ACCEPTATION ENTENTE COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE SAINT-MAGLOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Magloire a démontré un intérêt pour acquérir une partie du terrain # 5 067 642 dont la Fabrique de Saint-Magloire en est le propriétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes représentant la communauté chrétienne de Saint-Magloire accepte de vendre la partie de terrain désignée sur la carte jointe à la proposition, dont les mesures exactes devront être déterminées avant la signature du contrat à la Municipalité de Saint-Magloire pour la somme d'un dollar et ce, sous condition que la Municipalité s'engage formellement à déneiger la balance du stationnement de l'église côté Nord, en période hivernale et à faire la tonte de la pelouse, lorsque nécessaire, sur le terrain qui est la façade de l'église.

**CONSIDÉRANT QUE** cet engagement de la part de la Municipalité devra se continuer tant et aussi longtemps que l'église sera la propriété de la Fabrique de Saint-Magloire.



**CONSIDÉRANT QUE** tous les frais professionnels reliés à l'achat de ce terrain devront être assumés par la Municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Régis Prévost,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'ACCEPTER** la proposition d'entente déposée par la paroisse Sainte-Kateri-Tekakwitha « communauté chrétienne de Saint-Magloire » ainsi que leurs conditions proposées ci-haut mentionnées.

**QUE** la mairesse Marielle Lemieux et Dany Robert, directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat notarié pour la Municipalité de Saint-Magloire.

ADOPTÉE

23-03-20

**INVITATION MOULIN LA LORRAINE**

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**DE MANDATER** Régis Prévost pour assister au lancement de la saison 2020 du Moulin La Lorraine le samedi 14 mars prochain au Moulin La Lorraine.

ADOPTÉE

24-03-20

**FORMATION RDD (Résidus Domestiques Dangereux)**

Il est proposé par Jonathan Goupil,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** Vincent Maurice, employé de la déchetterie et Yves Lapointe employé municipal suivent la formation sur les Résidus Domestiques Dangereux le jeudi 7 mai prochain aux bureaux de la MRC de Bellechasse.

ADOPTÉE

25-03-20

**RÉSERVATION SALLE POUR ACTIVITÉS 150<sup>e</sup>**

Il est proposé par Liette St-Pierre,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**DE LAISSER** la salle gratuite pour réunions, activités, festivités du 150<sup>e</sup>. **QUE** la concierge installe la salle, la démonte et fasse le ménage de celle-ci après les activités. **QUE** les festivités, activités de financement, etc. aient priorité en tout temps sur d'autres utilisateurs de la salle.

ADOPTÉE

26-03-20

**VOIRIE**  
**NIVELAGE DES RANGS**

Il est proposé par Jonathan Goupil,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers suivants;

**D'ACCEPTER** l'offre de service de Donald Laliberté au coût de 135\$/h pour le nivelage des rangs en 2020.

**QUE** Les Excavations Paul Labrie inc. soit engagé pour toutes les réparations des rangs au courant de l'été au tarif horaire de 100\$/h avec chauffeur, minimum 2 heures.

ADOPTÉE

27-03-20

**ABAT POUSSIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a fait parvenir une demande de soumission à Transport Adrien Roy & Filles pour l'épandage d'abat poussière dans les rangs de gravier au printemps 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission a été analysée pour s'assurer de sa conformité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Régis Prévost,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'OCTROYER** le contrat d'épandage d'abat poussière à Transport Adrien Roy & Filles pour une période de deux ans, étant donné que sa soumission est conforme, pour un montant de 0,358 \$ le litre avant taxes. Ce prix comprend le matériel, le transport et l'épandage; Ce prix est gelé pour une période de deux ans.

**QUE** le document ayant servi à faire l'invitation à soumissionner ainsi que la présente résolution soient considérés comme contrat entre les deux parties.

ADOPTÉE

**RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**  
**SERVICES DE SÉCURITÉ D'INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE :**

28-03-20

**ADOPTION RAPPORT FINANCIER 2019 RÉGIE DES**  
**INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'ADOPTER** le rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 tel que déposé au conseil municipal par Lemieux Nolet. La Régie termine son année financière avec un surplus d'opération de 49 423\$.

ADOPTÉE

**COMITÉ & LOISIRS**  
**CORRESPONDANCE**

Une lettre de remerciement est lue au conseil municipal concernant notre contribution à la campagne de la cueillette de la Solidarité/Guignolée des Médias 2019.

**VARIA :**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le ProMaire invite les personnes présentes à la période de questions.

**29-03-20**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Liette St-Pierre,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la séance soit levée à 19h40

ADOPTÉE

**RÉSOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2020**

« Je, Steve Lapointe, ProMaire, ai approuvé toute et chacune des résolutions que le présent procès-verbal contient, conformément à l'article 142 (2) C.M. ».

---

M. Steve Lapointe  
ProMaire

---

Mme Dany Robert  
Directrice générale